



Association
des professionnels
de l'édition musicale

CONSULTATIONS EN MARGE DES TABLES RONDES DE PATRIMOINE CANADIEN

PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDITION MUSICALE

Le 3 septembre 2020, en prévision de la table ronde du 10 septembre 2020

Rédaction en fonction des lignes directrices de Patrimoine Canadien
par Jérôme Payette, Directeur général, jpayette@apem.ca

Proposition : réviser nos lois et investir afin de créer un environnement favorable au secteur

Il est essentiel de créer un environnement à l'intérieur duquel nos artistes et entreprises soient capables de prospérer. Malheureusement, la pandémie de la COVID-19 est venue accentuer une situation qui était devenue problématique depuis plusieurs années. Il est plus que temps de moderniser notre environnement législatif et règlementaire, en plus d'investir, afin de permettre à notre secteur de bénéficier de conditions favorables. Voici quelques propositions :

Modifier la Loi sur la Radiodiffusion et demander au CRTC d'étendre sa réglementation

Actuellement, les activités de diffusion en ligne de contenus culturels échappent à la réglementation du CRTC. Comme les activités de diffusion traditionnelles, les activités en ligne devraient participer au succès et à la vitalité de la culture canadienne, notamment de langue française. Pour ce faire, toutes les entreprises qui diffusent du contenu culturel au Canada devraient être tenues de : 1) mettre en valeur notre culture (par exemple via exigences minimales de recommandation de musique francophone sur les services de musique en ligne); 2) y contribuer financièrement (par exemple via des contributions aux fonds soutenant notre musique tels que Factor et Musicaction) et ; 3) communiquer les informations d'intérêt public aux institutions (par exemple, les services de musique en ligne devraient transmettre au CRTC des informations sur leur nombre d'abonnés, leur chiffre d'affaires, l'écoute et la recommandation du contenu culturel canadien au Canada, etc.).

Modifier la Loi sur le droit d'auteur afin de faire évoluer positivement la rémunération des détenteurs de droits

Les détenteurs de droits retirent bien peu de la valeur générée par leurs contenu et le Canada est considéré comme un cancre en matière de droits d'auteur à l'échelle internationale. Pour le secteur de la musique, quelques changements rapides pourraient augmenter les revenus du secteur : 1) Rendre le régime de copie privée technologiquement neutre afin de permettre la perception des redevances sur les supports utilisés aujourd'hui; 2) Étendre la durée de protection du droit d'auteur à 70 ans après la mort de l'auteur, sans conditions ni délais; 3) Rendre responsables les plateformes de partage de contenus, même si le contenu protégé par le droit d'auteur a été mis en ligne par les utilisateurs; et 4) Limiter le nombre d'exceptions à la Loi sur le droit d'auteur.

Investir dans la Fonds de la musique du Canada et lui donner de la flexibilité

Le financement du gouvernement fédéral joue un rôle important afin d'assurer la création, production et promotion d'une diversité de contenus musicaux, notamment

francophones. Le soutien financier additionnel de 10M\$ par année octroyé pour deux ans en 2018-2019 doit être pérennisé, et un 5M\$ par année récurrent doit y être ajouté. Pour aider le secteur à faire face à la COVID le plafond d'aide aux projets soutenus par Patrimoine doit passer de 50% à 75% pour les deux prochaines années et d'autres sommes doivent être investies, notamment pour soutenir les spectacles.

Harmonisation avec le cadre de relance

Favoriser l'innovation, la résilience et la viabilité

Les modifications légales et réglementaires demandées en matière de radiodiffusion auraient des impacts multiples. Les exigences de mise en valeur qui seraient demandées aux services de musique en ligne permettraient d'augmenter la fréquence de recommandation de notre musique, ce qui la ferait davantage connaître auprès de Canadiens, générant ainsi plus de revenus pour le secteur. Les contributions financières des services aux fonds tels que Factor et Musicaction viendraient soutenir une création, production et promotion riche et diversifiée. Les informations d'intérêt public transmises aux institutions canadiennes permettraient de mieux connaître l'évolution du secteur.

Les modifications à la Loi sur le droit d'auteur créeraient davantage de revenus autonomes pour le secteur de la musique. Actuellement, le contenu protégé par le droit d'auteur profite beaucoup à de très grandes entreprises multinationales, qui paient bien trop peu les détenteurs de droits en proportion de la valeur qu'ils en retirent.

La COVID a accru l'importance des entreprises qui diffusent en ligne du contenu culturel aux canadiens, ce qui renforce le besoin de réviser la Loi sur la radiodiffusion et les règlements du CRTC. Puisque la pandémie augmente notre dépendance aux activités virtuelles, elle met de nouveau en relief les lacunes de la Loi sur le droit d'auteur, qui ne permet pas aux détenteurs de droits de convenablement tirer leur épingle du jeu. Bref, les modifications législatives et réglementaires sont nécessaires afin de renforcer la viabilité et la résilience du secteur.

Les investissements et assouplissements au Fonds de la musique du Canada viendraient assurer une création, production et mise en valeur de contenus canadiens diversifiés et dynamiques en soutenant la prise de risque et l'innovation du secteur, pendant la COVID et après.

Diversité et inclusion

La réglementation des services de diffusion de contenus culturels actifs au Canada pourrait tout à fait inclure des objectifs liés à la diversité et à l'inclusion. Par exemple,

des obligations de financement et de mise en valeur des contenus liés à des groupes sous-représentés sont tout à fait envisageables.

Évidemment, les révisions à la Loi sur le droit d'auteur viendraient augmenter la viabilité financière de l'ensemble de l'écosystème, aidant également les personnes issues de groupes sous-représentés à gagner leur vie.

Le Fonds de la musique du Canada a déjà à cœur la promotion de la diversité et de l'inclusion et lui donner davantage de moyens financiers lui permettrait d'obtenir de meilleurs résultats.

Environnement

Les changements proposés sont liés à l'adaptation à l'environnement numérique, qui est de par sa nature dématérialisée. Bien qu'il soit vrai que l'économie dématérialisée ait un impact écologique, il est probablement moins élevé que d'autres secteurs.

Les artistes sont des vecteurs de changements sociaux et sont souvent associés aux enjeux environnementaux. Nous proposons de soutenir le secteur culturel, qui a définitivement un rôle à jouer afin de sensibiliser le public à ces enjeux.

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, Web, jeux vidéo, etc.).